



COIN PHILO

POURQUOI UNE LOI SUR LA FIN DE VIE ?

On peut répondre de deux façons. Soit on prétend la loi inutile, car c'est dans le rapport du médecin à son malade que l'essentiel se décide, en fonction de la situation clinique ; toute loi serait alors inadaptée pour prendre en compte les difficultés de souffrances, de douleurs singulières : elle serait donc régulièrement enfreinte dans le secret des hôpitaux où l'on tente des solutions qu'aucune loi ne peut prévoir.

Soit on soutient à l'inverse qu'il faut une loi pour imposer une façon de faire à une partie récalcitrante de la société (cette partie récalcitrante peut aussi bien être les "avant-gardistes" qui ont des pratiques abusives, que les "retardataires" qui n'évoluent pas au rythme de la société).

Loi inutile, loi indispensable : les deux positions apparemment opposées ont le défaut de reposer sur une même conception primaire de la loi : une loi qui serait énoncée par l'autorité suprême pour dire le bien absolu et pour être appliquée aveuglément. C'est pour cette raison, que les uns la croient inapplicable et les autres indispensable.

Assurément une loi est faite pour être appliquée et fixer la norme pour une Nation. Mais il est bon de s'interroger sur la fonction d'une loi, dont témoigne sa genèse.

D'abord une évidence : il n'y a de loi que si la pratique n'est pas évidente (on n'a pas besoin de loi pour imposer ce qui se réalise de soi, sans loi : le renouvellement des générations par naissances en France n'a pas

besoin de lois pour le moment). La loi prend position sur une question controversée (et le progrès technique actuel en engendre beaucoup). Dans les sociétés contemporaines en outre, le mélange des populations, des idéologies, des formations et des modes de vie divers s'accroît ; la loi doit alors énoncer plus fréquemment ce qui n'est plus évident pour tous (il n'y a pas que le juridisme ambiant qui augmente le volume des lois).

Une loi est ainsi le fruit d'une confrontation des points de vue, elle doit choisir entre diverses positions, ou les concilier. Toute loi (démocratique) est le fruit d'une discussion. Et l'une des fonctions premières d'une loi, dans les États démocratiques au moins, est de permettre la discussion, l'échange d'arguments entre citoyens qui se reconnaissent ainsi membres d'une même Nation. L'élaboration de la loi est (devrait être ?) lieu d'expérience et de recherche d'un destin commun, à partir d'une réflexion partagée sur ce qu'est l'homme, sa vie, son destin. Le débat actuel sur la fin de vie en France a cette fonction.

Après la délibération et le jeu des majorités, une loi exprime une orientation choisie parmi d'autres, orientation qui exprime les préférences, les priorités (importance des soins palliatifs, importance de la collégialité, respect de l'autonomie, soulagement de la douleur, ...). Cette dimension de la loi (son "esprit") est plus importante que la liste des interdits dans lequel est nécessairement monnayé cet esprit.

Ainsi comprise, une loi sur la fin de vie indique une volonté de la Nation, fruit d'une discussion, mais définissant une orientation, définissant ce qui est "juste". Mais tous les cas ne peuvent être prévus par la loi et des situations cliniques peuvent poser question : il convient alors de chercher au-delà de ce qui est "juste", ce qui est "équitable" dans la situation, ce qui aurait été édicté par le législateur, s'il avait eu à se prononcer devant la situation (l'expression était déjà celle d'Aristote) : travail d'imagination, de jugement, qui revient au praticien, au soignant, au patient même si possible. C'est ce jugement sur ce qui est équitable, que doit en tout cas faire le juge, s'il est amené à se prononcer pour confirmer ou non le bien fondé du jugement fait dans l'urgence de la clinique.

La loi comme catalyseur de discussion, comme décision d'orientation d'une nation dans son existence, comme norme d'où l'on juge les situations qui excèdent ce qu'a prévu la loi : c'est une conception moins magique de la loi, qu'illustre à mes yeux la difficile élaboration de la loi sur la fin de vie, qui se joue en ce moment en France. Une Nation se forme aussi dans l'élaboration et la vie de ses lois.

Jean-Michel VIENNE
Philosophe